



Association des propriétaires du **Lac Clair (2011)** et  
Association des propriétaires du **Lac Clair**

## **Rapport d'activités 2018 - 2019**

Depuis la tenue de la Réunion générale annuelle du 16 juin 2018, le Conseil d'administration s'est réuni à six (6) reprises en plus de tenir quelques conférences téléphoniques informelles visant à régler certaines situations requérant des décisions urgentes concernant la gestion et la gouvernance de l'Association.

À sa première séance tenue le 17 juillet 2019, les administrateurs élus ou désignés lors de la Réunion générale annuelle ont procédé à la reconduction des mandats des officiers sortants.

C'est ainsi que Messieurs Michel Bouchard, Raymond Morissette et Jacques Villeneuve ont été désignés respectivement président, trésorier et secrétaire du Conseil d'administration.

Madame Brigitte Pelletier a été désignée vice-présidente du Conseil d'administration

Les responsabilités des comités mis sur pied par le Conseil d'administration ont été confiées à mesdames Brigitte Pelletier pour le comité *Accueil*, Monique Larue au comité *Environnement* et pour le comité *Infrastructures* à messieurs Clément Turgeon et Serge Hudon.

Monsieur Serge Hudon s'est également vu confier la responsabilité des relations avec les municipalités.

### La fête de clôture de la saison :

Le dimanche précédant le congé du premier lundi de septembre 2018 a permis aux propriétaires, à leur famille et invités de célébrer la fin de la saison estivale lors de la fête sous le grand chapiteau.

Pour une sixième saison les participants ont pu se régaler de maïs, hot-dogs et des plats préparés par les résidents.

Une place spéciale a été réservée à la bière locale produite dans la région et tous les participants ont apprécié leur présence à l'événement.

Le Conseil d'administration s'est donné comme mandat d'apporter à chaque année des améliorations à l'organisation de cette fête qui s'est installée au fil des ans comme un moment incontournable de la vie au lac.

### Le plan d'intervention à l'égard des infrastructures :

Les dépenses assumées par l'Association à l'égard de la réfection et du maintien des chemins menant au lac et l'entourant ont amené les administrateurs à se doter d'un plan d'intervention sur plusieurs années.

Le conseil a donc confié à messieurs Serge Hudon et Clément Turgeon, assistés de messieurs Yvon Morissette et Alain Bélanger le mandat de procéder à un examen de l'état de ces routes afin de dresser un bilan et de procéder à un plan d'intervention en vue s'assurer que chaque dollar dépensé à ce poste budgétaire le soit de façon efficace et éclairée.

À cet effet, l'expertise de monsieur Yvon Morissette a contribué grandement à la confection du plan d'intervention qui fera l'objet d'une présentation détaillée lors de la Réunion générale annuelle du 15 juin 2019.

Le conseil a voté un budget réservé à ce plan lors de la séance du 3 juin dernier.

### L'aménagement des sentiers :

Sous la direction de monsieur Serge Hudon et de plusieurs bénévoles, l'aménagement de sentiers pédestres autour du lac a progressé de façon substantielle.

L'objectif du conseil est de procéder à l'aménagement de quelques autres sentiers et de doter ce réseau d'aires de repos et de signalisation.

Les tracés de certains sentiers sont déjà repérables sur le site de l'Association.

### Rapport de caractérisation du lac :

Le Conseil d'administration, préoccupé par une diminution de la transparence de l'eau du lac et le développement de nouvelles colonies de plantes aquatiques en eaux profondes a confié à la CAPSA le mandat d'effectuer une nouvelle évaluation de l'envasement du littoral du Lac Clair, la dernière datant de 2005.

Le rapport produit par mesdames Chantal Leblanc et Geneviève Légaré sera présenté lors de la Réunion annuelle du 15 juin 2019.

### Demande de révision foncière de la propriété située sur le chemin du lac Clair (promontoire) :

Suite à la demande de révision foncière logée par le Conseil d'administration le 27 avril 2018 à l'égard du terrain portant le numéro de lot 5 022 130 (le promontoire), la MRC de Portneuf a transmis au Conseil d'administration une réponse en vertu de l'article 138.3 de la Loi sur la fiscalité municipale.

L'évaluation foncière au montant de 152 300,00 \$ tel qu'initialement inscrite au rôle d'évaluation a été ramenée à 9 000,00 \$ par l'évaluateur chargé de procéder à l'examen de la demande de révision.

Le Conseil d'administration s'est déclaré satisfait du résultat de cette révision.

### Le contrat d'intendance :

Le contrat conclu avec monsieur Alain Bélanger a fait l'objet d'une révision par le Conseil d'administration qui s'est déclaré en accord avec une actualisation du tarif horaire accordé à l'intendant.

Les détails seront fournis lors de la Réunion générale annuelle au moment de la présentation des états financiers.

### Le respect de la Règlementation concernant les propriétés :

Le Conseil d'administration a poursuivi au cours de l'année écoulée sa surveillance des travaux ou autres interventions entrepris sur les propriétés entourant le lac.

Une collaboration étroite s'est installée entre les responsables de ce dossier au sein du conseil et les autorités municipales.

Un rapport sur certaines des démarches effectuées sera présenté lors de la Réunion générale annuelle.

### Participation à des forums :

Certains membres du conseil ont pu participer à des conférences ou forum portant sur la préservation de l'environnement en milieu aquatique.

C'est ainsi qu'une présence de membres du conseil s'est concrétisée notamment lors de la Journée-conférence des lacs organisée par la CAPSA le 26 mai dernier et lors de la soirée d'échange tenue par la Corporation de gestion du Parc naturel régional de Portneuf (P.N.R.P.) le 16 avril 2019.

En participant à ce type de rencontres, les membres du conseil ont l'occasion de partager avec d'autres intervenants et responsables sur les mesures et précautions à prendre pour assurer le maintien d'un environnement de qualité.

Michel Bouchard

Président du Conseil d'administration